

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mars 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence du Gouverneur général  
Ottawa, le 21 mars 1962

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge de la Cour suprême du Canada, Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat le vendredi 23 mars, à 5 heures et 45 minutes du soir pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général,  
Le colonel A.-G. Cherrier.

### LES NATIONS UNIES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU CANADA À LA DEMANDE  
PORTANT SUR LA RÉOLUTION SUÉDOISE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement a répondu à la demande reçue du secrétaire général des Nations Unies concernant la résolution n° 1664, XVI de l'Assemblée générale, communément appelée la résolution suédoise. La réponse est contenue dans une note de notre délégué permanent suppléant aux Nations Unies, remise ce matin au secrétaire général, M. U. Thant. J'aimerais maintenant déposer ce texte pour l'information des honorables députés.

**M. l'Orateur:** Le premier ministre a-t-il la permission de déposer le document dont il a parlé?

**Des voix:** Entendu!

### QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

ADOPTION PAR LE CANADA DU SYSTÈME  
MÉTRIQUE

**Question n° 290—M. Badanai:**

Étant donné le vif intérêt que les Canadiens manifestent à l'égard de l'adoption par le Canada du système métrique pour remplacer le système anglais, le gouvernement a-t-il étudié la question ou songe-t-il à le faire?

**Réponse de M. Morris:**

Le gouvernement sait l'intérêt que suscite périodiquement l'adoption du système métrique au Canada à la place du système des pouces et des livres. Une partie de la proposition est déjà réalisée vu que le système métrique est déjà légal au Canada et que quiconque juge avantageux d'y recourir peut l'utiliser. Si jamais on estime avantageux d'adopter dans tout le Canada le seul système métrique de mesure, on envisagera ce changement.

\*LA «CANADIAN CAR COMPANY»—PRODUCTION  
DU BOBCAT

**Question n° 297—M. Fisher:**

1. Les 8 et 9 avril 1959, le ministre des Travaux publics d'alors et le ministre de la Production de défense se sont-ils entretenus avec une délégation de la tête des Lacs au sujet du sort de l'usine de la *Canadian Car Company*, de Fort-William? Dans le cas de l'affirmative, a) y a-t-il eu des pourparlers concernant la possibilité ou la probabilité de confier une commande à cette usine en vue de la construction d'un engin blindé dit Bobcat, b) a-t-on fait connaître à la délégation l'ordre approximatif de la mise au point du Bobcat et de l'appel d'offres fermes pour sa construction, c) quels problèmes ou quelles difficultés sont survenus, depuis 1959, pour retarder l'exécution de ce programme?

2. Sinon, le gouvernement prévoit-il présentement d'ordonner la mise en production du Bobcat et confier la construction de quelque partie de l'engin à l'usine de Fort-William?

**L'hon. Raymond O'Hurley:**

1. Il y a eu une réunion en avril 1959, à laquelle une délégation de la tête des Lacs a participé; il y a été question de l'avenir de la *Canadian Car Company* de Fort-William.

a) Oui.

b et c) Il a été impossible de donner une date possible pour le début de la production en série parce que le Bobcat n'avait pas encore franchi l'étape de la mise au point. Un prototype a été terminé en octobre 1960 et, après des essais effectués par les usagers, on a décidé d'entreprendre une autre phase d'amélioration du produit.

2. Lorsque le contrat actuel aura été exécuté, on espère pouvoir lancer un appel d'offres en vue de la production en série.

\*CONTREBANDE PAR DES MEMBRES DES FORCES  
ARMÉES CANTONNÉES EN INDOCHINE

**Question n° 300—M. Herridge:**

1. Depuis 1954, des membres des forces armées du Canada ont-ils été trouvés coupables de s'être livrés à la contrebande de l'or et (ou) de l'opium